



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 08 juin 2023

ÉTAT DES RESSOURCES EN EAU

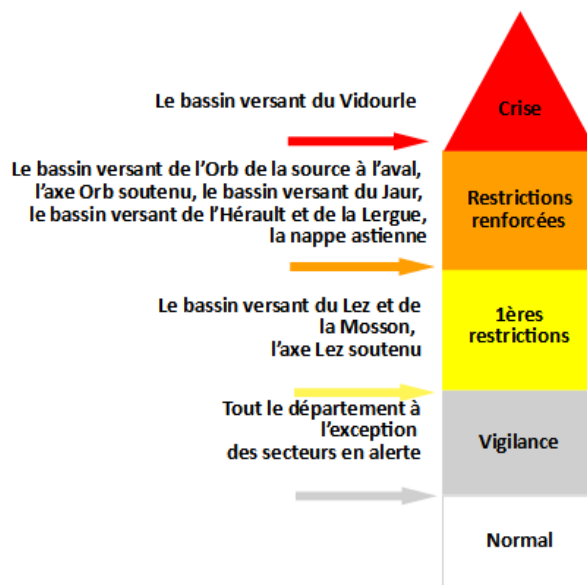
Passage en crise du bassin versant du Vidourle

La situation hydrologique et hydrogéologique reste tendue dans l'Hérault malgré les quelques épisodes de pluies localisés de ces dernières semaines.

Les débits des cours d'eau restent inférieurs à la moyenne de saison, voire très bas sur certains bassins versants tels que l'Orb, l'Hérault et le Vidourle. Les niveaux des nappes souterraines atteignent même par endroits des records bas pour la saison.

Au regard de ces éléments et des prévisions météorologiques à court terme, le préfet de l'Hérault a décidé :

- le passage en **crise** du bassin versant du Vidourle, en cohérence avec la situation dans le Gard ;
- le maintien en **alerte renforcée** des bassins versants de l'Hérault, de la Lergue, de l'Orb (de l'amont à l'aval, y compris son axe soutenu), du Jaur, ainsi que de la nappe astienne ;
- le maintien en **alerte** du bassin versant de la Mosson et du Lez (ainsi que son axe soutenu)
- le maintien en **vigilance** des autres zones du département de l'Hérault.



Les particuliers, professionnels (entreprises, exploitations agricoles) et collectivités peuvent **connaître, en temps réel, le niveau d'alerte relatif à la ressource en eau et les restrictions d'usage qui s'appliquent à une commune en utilisant ce nouvel outil de la DDTM de l'Hérault : [la carte interactive RestrEAU](#).**

Pour rappel, les mesures de restriction concernent l'ensemble des usages, qu'ils soient professionnels ou privés, y compris lorsque ceux-ci sont faits à partir de forages ou de pompes domestiques.

Le préfet de l'Hérault invite chacun à éviter tout gaspillage et à maîtriser sa consommation d'eau. Il est rappelé que des arrêtés de restriction d'usage de l'eau complémentaires peuvent être pris par les maires concernés s'ils estiment que la situation sur leur territoire le nécessite.

Plus d'informations sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault : <https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2